



Certificat de nationalite française

Par **adama traore**, le **20/11/2013** à **16:50**

bonjour je vous pose une question mais je ne pas de réponse ,bon je assiste pour m'aide je besoin de vous ,je demande ci possible d'avoir deux numero de cnf oui ou pas... merci

Par **domat**, le **20/11/2013** à **17:42**

bjr,
vous n'avez pas de réponse car on ne comprend pas bien votre question.
les bénévoles de ce site répondent aux questions qu'ils veulent et quand ils veulent.
si vous habitez à l'étranger vous pouvez poser la question à un consulat de france.
cdt

Par **nour13**, le **24/11/2013** à **09:12**

JE VEUX MA REPOSNE A MA BOITE ECLECTRONIQUE SVP

Par **domat**, le **24/11/2013** à **09:19**

??????

Par **nour13**, le **24/11/2013** à **10:21**

je pose la question
moi j'ai une soeur et un frere dans leurs extraits delivrent de Nantes mentionne pere francais
est ce que on a le droit d'avoir la nationalite francaise.ils sont nés au maroc periode de
l'ALgerie franacaise
merci

Par **domat**, le 24/11/2013 à 10:39

bjr,
impossible de répondre avec si peu de renseignements.
avant l'indépendance de l'algérie tous ses occupants étaient français (droit local ou droit commun).
à l'indépendance de l'algérie les algériens (droit local) ont pris la nationalité algérienne et leurs enfants mineurs ont suivi la nationalité de leurs parents.
donc si votre père est devenu algérien, ses enfants ont pris la nationalité de votre père.
cdt

Par **nour13**, le 24/11/2013 à 10:48

mais pourquoi les extraits de ma soeur et mon frere delivrent de la ville de Nantes avec mention pere francais
je veux bien m'explique pourquopoi cette mention (pere francais) est ce que on a le droit a la nationalite de cette declaration a l'extrait de naissance de l'etat francaise.
cordialement

Par **domat**, le 24/11/2013 à 17:19

bjr,
il est possible qu'à la date de naissance de vos frères et soeurs, votre père possédait la nationalité française et qu'il l'est ensuite perdu pendant leurs minorités pour prendre la nationalité algérienne comme tous les français de droit local (sauf demande contraire).
quelle est la nationalité de votre père à votre naissance ou durant votre minorité.
cdt